ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 11569

Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le taux de TVA appliqué aux formations à la sécurité routière. Ce secteur économique qui enseigne la sécurité routière à 800 000 jeunes par an souhaiterait que soit encouragé l'apprentissage de cette sécurité. Il voudrait voir son rôle social d'acteur de la sécurité reconnu par une TVA minorée, l'abaissement de taux pouvant lui être accordé dans le cadre de la réglementation européenne sur les « prestations à forte intensité de main-d'oeuvre servies aux consommateurs finaux ». Il lui demande quelle disposition compte prendre le Gouvernement pour rendre la formation à la sécurité routière financièrement plus accessible, notamment aux jeunes qui ont besoin du permis de conduire pour s'insérer dans la vie professionnelle.

Texte de la réponse

Dans l'effort collectif de prise de conscience des grands enjeux de la sécurité routière et de responsabilisation des conducteurs, les écoles de conduite ont un rôle essentiel à jouer. La réforme de l'épreuve théorique et de l'épreuve pratique du permis de conduire actuellement engagée devrait permettre d'introduire les transformations nécessaires dans la formation, notamment une meilleure compréhension des facteurs de risque, ainsi que la nécessité d'adopter une conduite apaisée. En même temps, le permis de conduire doit rester un examen accessible à toute la population, car il est un outil d'insertion et d'intégration essentiel pour les jeunes. Face à ce nouveau contexte, et pour pouvoir mieux répondre à la demande de formation, les professionnels de ce secteur d'activité souhaiteraient bénéficier d'allègement des charges fiscales, en particulier un abaissement à 5,5 % du taux de la TVA appliqué aux prestations d'enseignement. L'application d'une telle mesure n'est pas compatible dans l'immédiat avec les engagements communautaires de la France et exige une décision qui doit être prise à l'unanimité des pays de l'Union européenne. Cependant, dans le souci de donner aux entreprises du secteur les moyens nécessaires pour assumer leur mission dans le cadre d'un service de qualité, en concertation avec leurs représentants, une étude sera prochainement lancée sur tous les aspects économiques de cette activité afin d'examiner les pistes de progrès possibles au bénéfice des usagers, des professionnels et en définitive de la sécurité routière.

Données clés

Auteur : M. Jacques Bascou
Circonscription : Aude (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11569
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : équipement, transports et logement
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE11569

Question publiée le : 10 février 2003, page 944
Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6323